

## **SURAT**

### **Arrêté n° 2025.4.4-4 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

**Le Maire  
de SURAT,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2 du 30 mai 2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2024.4.4-3 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/12/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

#### **Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BONNETOT Stéphanie</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	
<i>Mme CHAMPIGNY Severine</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	

**Total des agents promouvables : 2**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

**Article 2 :**

La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à SURAT, le 17 mars 2025

**Le Maire, Roland GRENET**



.....

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :